

Gardons le contact...



Édito

Cinq ans après la loi du 11 février 2005 sur l'accessibilité, la crise économique a durablement frappé l'Europe. Les Etats sont endettés et, à ce déficit s'ajoute en France la problématique des réformes à mener sur le financement des collectivités locales.



La population vieillit, le nombre d'actifs diminue : ces phénomènes transforment la société d'un point de vue structurel, sociologique, économique.

Quels risques représentent ces facteurs pour l'accessibilité ?

Jean-Louis BOORLO, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de la mer, expliquait dans un courrier adressé récemment aux maires : "En cette période notre pays a besoin de cohésion, il n'est nullement question de remettre en cause les contraintes réglementaires d'accessibilité, ni en terme d'objectifs ni en terme de délais." Les notions d'accessibilité et de qualité d'usage sont actées par nos dirigeants politiques, nous ne pouvons revenir en arrière.

Une étude récente estime le coût de la mise en accessibilité des ERP à 20 milliards d'euros toutes taxes comprises. Ce projet représente un moyen de relancer l'activité des entreprises du bâtiment, et donc celles de nombreux autres secteurs : le montant de la TVA associée à ces travaux est estimé à 3 milliards d'euros.

Restons convaincus et engagés, à l'image du projet mené par le Conseil Général du Rhône et l'APICIL.

Avec Handic'aptitude, rendons nos bâtiments accessibles à tous, pour notre intérêt commun.

Jean-François Matéo
 Chef de projet
 Handic'aptitude

« Pour cette nouvelle édition de votre lettre d'information **Gardons le contact**, nous donnons la parole à **Nicole Cambier, Directeur de l'Action Sociale et Prévention du groupe APICIL, qui présente la Charte de l'habitat adapté en faveur de l'accessibilité des personnes en perte d'autonomie.**

La Charte de l'habitat adapté est née d'un constat : le nombre de personnes potentiellement en perte d'autonomie ou dépendantes connaît une hausse continue. La perte d'autonomie peut en effet être liée à divers facteurs : vieillesse, handicap, maladie.

En parallèle, les personnes âgées comme les personnes handicapées aspirent à l'autonomie et à rester à domicile le plus longtemps possible : il est donc nécessaire d'anticiper le besoin grandissant pour le maintien à domicile et d'imaginer des solutions globales pour assurer l'accueil et le confort de ces personnes.

Pour le Groupe APICIL le maintien à domicile est un des axes prioritaires de l'action sociale. De même, le département du Rhône soutient l'adaptation et l'amélioration des logements.

Afin d'aller plus loin dans leur action, ces deux entités ont décidé conjointement de lancer une démarche pour soutenir et développer l'offre de logements adaptés à la dépendance, quelle que soit l'origine de celle-ci, et trouver une solution pour pérenniser l'adaptation des logements.

C'est dans ce sens que l'APICIL et le département du Rhône ont élaboré une Charte de logement adapté : elle représente le symbole d'un engagement partagé avec les promoteurs-construc-teurs et les bailleurs sociaux et doit sceller un accord entre les professionnels, les collectivités et leurs organismes sur le consensus de leur démarche d'accessibilité. La mise en action de cette charte repose sur les maires devant traiter avec leurs partenaires et en appliquer les principes et le cahier des charges.

Le groupe APICIL financerait éventuellement tout ou partie du surcoût de l'adaptation du logement. La contrepartie serait un droit réservataire et prioritaire de 10 à 15 ans pour les allocataires du groupe.

L'objectif est de démontrer qu'il est possible de proposer des logements accessibles

et confortables pour les personnes en perte potentielle d'autonomie. Il s'agit de déployer un vaste programme pour que tous ceux qui participent à l'acte de construire puissent créer, dans des immeubles d'habitation, un nombre significatif de logements adaptés à la perte d'autonomie. Elle vise en priorité les logements neufs, mais aussi la réhabilitation de logements anciens, notamment le parc de logements des bailleurs sociaux.

La Charte de l'habitat adapté a pour vocation de mettre en œuvre une politique de long terme sur le Rhône. Si elle s'avère probante, elle pourrait être reprise par les départements voisins, voire au niveau national.



RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

Les clous podotactiles type 616 C en inox A2

- **Têtes normalisées antidérapantes** diam. 25 mm, hauteur totale 25 mm.
- **Cheilles adaptées pour sol dur :** chevilles spéciales en PA6 conditionnées par lots de 200 pièces.
- Mise en œuvre préconisée : perçage du support diam. 11 mm avec une profondeur de 30 mm.
- La mise en œuvre suivant la norme est grandement facilitée avec le gabarit de perçage.
- Il est recommandé d'utiliser un maillet en caoutchouc, pour ne pas endommager la tête du clou lors de la frappe.



La rehausse de potelet de voirie

- Pour assurer la détection du mobilier urbain par les déficients visuels, les poteaux doivent être **de dimensions accrues** et **de couleurs contrastées**.
- La rehausse installée, **le potelet mesure 1,20 mètre hors sol** et la **couleur blanche de son pommeau contraste** nettement avec le fût noir pour que le potelet soit **facilement repéré**.



Conforme aux prescriptions du décret n° 2006-1658.



Les barres aluminium



- **Barres aluminium de qualité professionnelle**
- Tube diamètre 30 mm
- Rosace diamètre 65 mm
- **Fixations invisibles**
- **Finition revêtement Soft**
- Coloris tendance : gris, taupe ou ivoire au choix
- Permet au consommateur de créer **un espace sécurisé au look tendance**



Quelques chiffres

L'accessibilité des Etablissements recevant du Public : un enjeu majeur

5,5 millions de français en situation de handicap

- **5,18 millions** de personnes déficientes auditives
- **2,3 millions** de personnes handicapées moteur
- **1,7 million** de personnes déficientes visuelles
- **700 000 personnes** en situation de handicap intellectuel
- Les personnes en situation de handicap sont deux fois plus touchées par le chômage que le reste de la population.
- 1 actif handicapé sur 3 est au chômage.

Rappel :

En 2015, tous les ERP devront être accessibles à toute personne en situation de handicap

En France :

- 20 000 ERP pour l'État
- 2 000 ERP pour les Conseils Régionaux
- 13 000 ERP pour les Conseils Généraux
- 297 830 ERP pour les communes

Sources : Enquête Handicap, Incapacités, Dépendance (HID) réalisée par l'INSEE entre 1998 et 2001. Étude DARES sur l'emploi des travailleurs dans les établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé en 2007. Ministère de la sécurité aux personnes âgées, handicapées et à la famille - 9 février 2006.

Interview

Alain Petigny, Maire de Cauffry, une commune de 2 400 habitants située dans l'Oise, a récemment initié une démarche d'accessibilité. Prolians l'a interrogé sur la mise en place de ce projet.



Pourquoi la Mairie de Cauffry a-t-elle initié une démarche d'accessibilité ?

AP : La loi impose que les lieux recevant du public soient accessibles à toute personne à mobilité réduite, quel que soit son handicap. Confronté à la problématique d'accessibilité lors d'un événement, j'ai rapidement décidé d'adapter nos installations : au-delà de l'aspect réglementaire, c'est l'expérience humaine qui nous a poussés à nous mettre aux normes.

Quels aménagements avez-vous réalisés ?

AP : Nous avons dans un premier temps installé un EPMR élévateur pour personne à mobilité réduite, qui permet l'accès à la fois au secrétariat de la mairie, à la salle des fêtes et au bureau de vote : toute personne à mobilité réduite peut à présent se rendre facilement aux équipements municipaux.

Notre choix s'est porté pour cette solution, car elle est fonctionnelle et pratique et

que son installation ne nécessitait pas d'aménagement lourd. Il était important pour nous de trouver la solution la plus confortable, tout en respectant l'esthétique du bâtiment.

Comment avez-vous connu la gamme Handic'aptitude ?

AP : Nous savions que Bossu Cuvelier, le point de vente Prolians de Creil commercialisait une gamme d'accessibilité : Monsieur Jéande, son directeur, nous a présenté cette gamme et nous avons apprécié sa connaissance réglementaire et les conseils qu'il pouvait nous apporter.

Il nous a accompagné tout au long du projet, depuis le choix de la solution technique prenant en compte nos contraintes, jusqu'à son installation.

Avez-vous des projets ultérieurs ?

AP : L'utilisation naturelle et spontanée de la plateforme par des personnes en



Un équipement adapté aux personnes en fauteuil roulant.

fauteuil roulant lors des dernières élections nous incite à aller plus loin : nous souhaitons prochainement garantir l'accessibilité des personnes déficientes visuelles et auditives.

Handic'aptitude, lors des manifestations "Cité Bâtitseur"

Organisée par la Fédération Française du Bâtiment, l'exposition itinérante "Cité Bâtitseur", d'une surface de 10 000 m², s'installe dans les centres villes des grandes agglomérations, pour 3 à 5 jours.

Depuis 2009 et jusqu'en 2012, 18 villes ont accueilli ou accueilleront prochainement cet événement, dont le double objectif est d'informer les professionnels, notamment sur les évolutions de leur métier liées au développement durable et d'aller à la rencontre du grand public, en particulier des jeunes pour promouvoir les métiers du B-T.P.

Pleinement intégré à cette démarche, Handic'aptitude est partenaire des manifestations "Cité Bâtitseur", sur les villes de Paris, Marseille, Lille et Nancy.

Dans le cadre de ce partenariat, Prolians, créateur du concept Handic'aptitude, présente sur un parcours d'accessibilité, les solutions permettant à une personne en situation de handicap de se déplacer



Présentation de la rehausse de potelet de voirie.



Le parcours d'accessibilité Handic'aptitude a été de nombreuses fois expérimenté !

et de s'orienter plus facilement. Dans un container, les solutions sanitaires Handic'aptitude sont également exposées.

Lors de la toute dernière manifestation "Cité Bâtitseur", de Lille en juin, Bossu Cuvelier, filiale de Prolians, a rencontré des professionnels, issus de secteurs et de fonctions très divers (architectes, représentants de collectivités locales, économistes, organismes publics, associations...), très intéressés par les solutions présentées. Ils sont en effet tous directement concernés par la mise en accessibilité des bâtiments.

Bossu Cuvelier a ainsi complété sa démarche d'information sur la réglementation et surtout noué des contacts avec des institutionnels locaux particulièrement à l'écoute de ces solutions techniques répondant à tous les pré-requis législatifs.

La Fédération Française du Bâtiment a, par ailleurs, annoncé la création prochaine d'un label visant à certifier les entreprises compétentes en matière d'accessibilité. Une structuration indispensable, compte tenu de la dimension de ce projet.

L'exposition "Cité Bâtitseur" en quelques chiffres

- 18 villes visitées
- 15 000 visiteurs en moyenne dans chaque ville
- 10 000 m² d'exposition
- 50 conteneurs
- 26 semi-remorques
- un dispositif d'exposition recyclable à 70 %
- 4,5 km de convoi pour chaque étape
- 6,5 jours de montage et démontage

Prochain rendez-vous Handic'aptitude "Cité Bâtitseur" de Nancy du 19 au 23 octobre 2010
Pour en savoir plus, contactez : Alexandre Schaack
Tél. 03 83 59 48 05.

Votre agence la plus proche

www.prolians.com



**Prolians, les multispécialistes
de Descours & Cabaud**